

Chères citoyennes, chers citoyens,



J'ai le plaisir de vous présenter, conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, un bref rapport sur la situation financière de la Ville de Forestville pour l'année 2022.

### États financiers 2022

Les états financiers consolidés de l'année 2022 de la Ville de Forestville ont été audités par la firme Mallette S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, qui a déposé son rapport de l'auditeur indépendant au conseil lors de la séance ordinaire du 16 octobre 2023. Les résultats révèlent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales pour l'année 2022 de 2 577 592 \$ et un excédent accumulé de fonctionnement non affecté de 1 391 717 \$. Je vous rappelle que ces documents peuvent être consultés au bureau de la municipalité.

### États des revenus et des dépenses

Pour l'année 2022 les résultats consolidés sont les suivants :

Revenus	Budget 2022	Réel 2022	Dépenses	Budget 2022	Réel 2022
Taxes	3 815 300 \$	3 880 124 \$	Administration générale	948 890 \$	982 104 \$
Tenant lieu de taxes	353 900 \$	404 177 \$	Sécurité publique	1 327 788 \$	1 389 673 \$
Transferts	1 407 642 \$	1 549 895 \$	Transport	1 744 850 \$	1 903 013 \$
Services rendus	1 422 824 \$	1 553 358 \$	Hygiène du milieu	1 042 544 \$	1 801 034 \$
Imposition de droits	74 000 \$	129 723 \$	Santé et bien-être	4 500 \$	0 \$
Amendes et pénalités	1 900 \$	13 728 \$	Aménagement, urbanisme et développement	671 197 \$	496 512 \$
Autres revenus d'intérêts	50 200 \$	83 596 \$	Loisirs et culture	1 011 272 \$	1 305 997 \$
Autres revenus	202 700 \$	274 253 \$	Frais de financement	140 500 \$	126 224 \$
Investissement	0 \$	3 382 794 \$			
<b>Total des revenus</b>	<b>7 328 466 \$</b>	<b>11 271 648 \$</b>	<b>Total des dépenses</b>	<b>6 891 541 \$</b>	<b>8 004 557 \$</b>
			Excédent de l'exercice	436 925 \$	3 267 091 \$

### Rémunération des membres du conseil

La mairesse a reçu, pour 2022, une rémunération de 15 487 \$ et une allocation de 7 743 \$. Chaque membre du conseil a reçu une rémunération de 3 573 \$ et une allocation de dépenses 1 781 \$.

### Liste des contrats de plus de 25 000 \$

La Loi impose au maire de déposer une liste des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble de tous les contrats comportent une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ et ce, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Cette liste est disponible au bureau de la greffière ainsi que sur le site Internet de la Ville.

### Dettes de la municipalité

Au 31 décembre 2022, la dette totale de la municipalité s'établissait à 3 979 800 \$, soit une diminution de 308 700 \$ par rapport au 31 décembre 2021. Des subventions de 206 000 \$ provenant du Gouvernement du Québec servent au remboursement du service de la dette et se détaille de la façon suivante :

Description des règlements d'emprunt	Solde au 31-12-2022	Subvention	Échéance
Bibliothèque	3 100 \$		2023
Réfection 7e Rue	159 000 \$		2025
Salle de spectacle	183 300 \$		2040
Exutoire pluvial 1re Avenue	124 400 \$		2026
Pavage route Maritime & rue Leduc - Génératrice et ascenseur (aréna) - aménagement 4 chemins	87 300 \$		2026
Mise aux normes eau potable	97 500 \$		2028
Achat terrains Daishowa, pavage 5e Avenue et stationnement Complexe Guy-Ouellet, toiture du musée « La petite Anglicane », mur de palplanche	562 800 \$		2029
Pavage aréna	50 600 \$		2031
Réfrigération aréna	328 200 \$		2034
	44 500 \$		2040
Réfection rue Cleary	297 200 \$		2035
Réfection de la source (TECQ)	206 000 \$	206 000 \$	2035
Réfection 1 <sup>re</sup> Rue	383 600 \$		2036
Chargeur sur roues	196 900 \$		2041
Revitalisation 1 <sup>re</sup> Avenue	1 255 400 \$		2043
<b>Total</b>	<b>3 979 800 \$</b>	<b>206 000 \$</b>	

**Micheline Anctil, mairesse**